

**L'édito**

**Une lutte qui concerne toute la société**

**L**a lutte contre les violences faites aux femmes est l'un des enjeux planétaires de l'ONU.

Ces violences procèdent toujours de conceptions inégalitaires, transcendant cultures, religions et nations. Il n'est pas de pays où des femmes ne sont pas confrontées à la violence par ce qu'elles sont nées femmes.

Violences de couple, sexuelles, sexistes, au travail ou intra familiales s'exercent majoritairement contre les femmes quels que soient leur classe sociale ou leur âge.

Rendues visibles par l'action des féministes qui les ont sorties de la sphère privée pour les dénoncer et les combattre, ce n'est que dans les années 80 en France, qu'elles apparaîtront dans le débat public.

Exercées contre les femmes, ces violences ont été tolérées, minimisées et banalisées par notre société car reposant sur une distinction homme/femme socialement intégrée comme nécessairement et naturellement inégalitaire.

Les violences faites aux femmes ont été et sont toujours lues et comprises à travers ce prisme où l'homme, par son sexe biologique, serait prédestiné à dominer la femme. La violence est l'expression d'un rapport de domination, qui met toujours en jeu les rapports sociaux admis. Elle s'enracine, cherche à se légitimer dans l'exercice de ces rapports.

Prendre en compte ce système de domination qui les génère et les perpétue est la clef de la lutte contre les violences.

Il s'agit de déconstruire les stéréotypes sexués et les inégalités matérielles et symboliques entretenues entre femmes et hommes. Une éducation à la sexualité questionnant les modèles du masculin et du féminin et les assignations correspondantes est déterminante pour lutter efficacement contre les violences, le sexisme et l'homophobie et aller vers une société plus juste et plus égalitaire.

Par son approche, son analyse et ses propositions, le féminisme a rendu visible cette réalité structurelle de la société et mis en évidence le fonctionnement et les stratégies du système de domination sexiste

fondé sur l'inégalité femmes/hommes.

Toute violence est intentionnelle et vise à asservir l'autre à soi. Elle porte atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes sur lesquelles elle s'exerce.

La négation de l'autre comme sujet a de multiples conséquences et les violences faites aux femmes impactent tous les aspects de la vie des femmes et des enfants qui y sont exposés. Ce système de domination socialement intégré coûte cher à la société.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut donc se réduire aux spécialistes : c'est toute la société qui doit agir pour modifier les rapports sociaux de sexe et intégrer dans tous les domaines de nouveaux schémas d'organisation sociale, l'apprentissage de l'égalité et des relations non violentes.

Fidèles à l'histoire de leur Mouvement, les militants-es du Planning Familial animent des actions d'information, d'éducation, de prévention et d'accompagnement qui ont pour objet l'autonomie, la liberté des femmes et des hommes. ■

**Le sommaire**

<b>Edito</b>	<b>Page 3</b>
Une lutte qui concerne toute la société	L'avis du Planning
<b>Page 2</b>	<b>Page 4</b>
Le 4ème plan de lutte contre violences faites aux femmes	Agir autrement, une expérience partenariale du Planning Familial 11

**VIOLENCES**

## Le 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

**D**ans le 4ème plan, porté par le Ministère des Droits des femmes, le gouvernement français détermine les priorités sur lesquelles s'engage l'Etat. Il déclare vouloir travailler avec les associations et associer étroitement au suivi et mise à jour, les collectivités territoriales. Un engagement sur 3 priorités.

### Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse

**Principe d'une réponse systématique et complète pour chaque violence déclarée**

**Réaffirmation du principe de la plainte et limite du recours aux mains courantes**

Un protocole établi par les Ministères des DDF, de l'Intérieur et de la Justice sera adressé à chaque Préfet et procureur pour mieux encadrer et contrôler le dépôt des mains courantes.

Une visite différée au domicile de la victime interviendra lorsque le dépôt de la main courante sera consécutif à une première alerte des forces de l'ordre.

**Mesures prévues pour systématiser les réponses à toutes les étapes du parcours des victimes et assurer la prise en charge la plus précoce possible :**

× **plate forme d'écoute** et d'orientation téléphonique sur toutes les violences : le **39 19** (numéro gratuit, y compris depuis un portable, et accessible 7j/7)

Mais quelles réponses aux besoins des femmes lorsqu'elles vont être enjointes à prendre contact avec les structures de proximité ? Quel soutien pourra être réellement mis en œuvre ? Combien d'entre elles vont devoir se confronter aux réalités locales ? Avec quels moyens sur les territoires ? Les associations

vont-elles voir leur subvention augmenter ? Combien de nouveaux lits d'urgence pour les femmes victimes ? Les appels au 115 sont en surcharge, sans places spécifiques pour elles... C'est hélas la réalité quotidienne à laquelle nous sommes confrontées. Assurer aide et conseil ne suffit pas à sortir des violences quand l'urgence est la mise à l'abri.

× **nouvelle plate-forme internet** à l'accessibilité facilitée pour les personnes en situation de handicap

× **doublement du nombre d'intervenants sociaux** en commissariats et en brigades de gendarmerie avec protocoles encadrant les conditions de recueil des plaintes

× **conventions avec des associations spécialisées** pour assurer aide et conseil aux victimes. Les associations sont davantage considérées aujourd'hui comme des prestataires que des partenaires. L'attribution des moyens financiers nécessaires aux actions des associations et le risque d'être placées dans une position de faire-valoir d'une politique publique plutôt que d'actrices autonomes imposent la vigilance !

× **organisation du parcours de soins** pour les victimes en s'appuyant sur la médecine de premier recours, renforcement de la réponse à l'urgence, notamment en cas de viols ou violences sexuelles

× **développement des disponibilités des services d'accueil et d'hébergement d'urgence**

× **exonération des taxes sur les titres de séjour** pour les femmes étrangères victimes de la traite ou de violences (primo délivrance 260€ et renouvellement 106€). Mais ces femmes bénéficieront-

elles d'une reconnaissance réelle des violences subies et du même accès aux droits que les autres (avec une égalité de traitement sur tout le territoire) ?

Prisonnières des représentations caricaturales de la « femme étrangère », sur le terrain, elles sont rarement entendues comme victimes de violences de couple et régulièrement déboutées de leurs demandes.

### Protéger efficacement les victimes

**Renforcement de l'ordonnance de protection (OP) :** prononcée intervenant dans un délai compatible avec la situation de danger et meilleure application de la loi pour plus d'homogénéité sur les territoires. Un protocole sera diffusé dans chaque département dans le cadre d'un travail partenarial associant le tribunal de Grande Instance, le Parquet, l'ordre des avocats et l'ensemble des professionnels impliqués dans la procédure dont les associations.

Outre le travail nécessaire d'homogénéisation des pratiques, il convient d'apporter les moyens adéquats en nombre de magistrats. Certaines juridictions "familiales" sont sinistrées. Les délais d'attente sont donc très longs et ne répondent pas à l'idée de protection

**Prise en compte des enfants témoins des violences :** les professionnels concernés dans la délivrance de l'OP participeront à 2 j. de formation sur « les enfants exposés aux violences conjugales »

**Consolidation des accueils de jour :** ils constituent des points d'appui pour la stratégie départementale d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Mais de quels moyens pour ces accueils de jour et de quel accueil parle-t-on ?

Depuis l'annonce du plan, il est fait état d'une dégradation des conditions d'accueil et le 115 est saturé. Alors que l'accueil de jour se veut un espace où les femmes victimes de violences peuvent trouver du soutien et s'installer pour la journée, le soir elles se retrouvent à la rue avec bagages et enfant(s), dans l'attente qu'un lit se libère quelque part.

**Généralisation de la mise en place du téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger**

**Renforcement des outils de prévention situationnelle** : la prévention situationnelle est la traduction formalisée de méthodes orientées vers la prise en compte de la sécurité dans les aménagements des espaces. Il s'agit d'associer les habitantes des quartiers politiques de la ville dans des marches exploratoires de femmes (enquêtes de terrain menées par un groupe de femmes dans leurs quartiers).

**Organisation de la réponse pénale aux auteurs de violences.** Mais avec quels moyens ? Il faudrait notamment développer sur l'ensemble des départements des permanences d'accueil pour les auteurs de violences, sous forme de groupes de parole d'au moins 10 séances et que le suivi soit systématisé à chaque condamnation (rappel à la loi, mesure de réparation...)

**Prise en compte de la situation des femmes victimes de violences dans le calcul des droits au RSA** avec l'engagement de travaux sur la disjonction rapide des comptes bancaires

**Développement des stages de responsabilisation pour prévenir la récidive.** Mais là encore, avec quels moyens ?

La mise en œuvre efficace de groupe de parole d'auteurs répond à un protocole précis et ne peut s'accommoder d'un bricolage à

moindre coût. Les binômes mixtes d'animateurs médical/social ne sont pas toujours respectés faute de personnes formées, de moyens financiers ou de disponibilité des-dits professionnels. Parfois, le nombre de séances est réduit pour diminuer le coût de l'action.

Or quelle est l'économie réalisée lorsque l'on connaît le coût des violences pour la société ? Ces choix financiers interrogent !

### **Mobiliser l'ensemble de la société**

Le 4<sup>ème</sup> Plan contre les violences faites aux femmes est présenté comme un **programme global pour changer le regard et les pratiques** de notre société. Il vise à mettre en place une politique transversale de prévention des violences faites aux femmes dans les médias, sur Internet et dans les espaces de socialisation : écoles, universités, milieu sportif, monde du travail... Prémices d'une vraie politique d'éducation à l'égalité ou simple effet d'annonce ?

Nos sociétés opposent des résistances au renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes et au renouvellement des pratiques susceptibles de conduire à l'égalité. Les pressions exercées par les mouvements anti-mariage pour tous et anti-genre et le recul constaté ces derniers mois sur le contenu de l'éducation à la sexualité ou sur les ABCD de l'égalité en témoignent. Et quand le Ministère des Droits des Femmes annonce l'égalité à tous les échelons de la société, l'Education Nationale rassure l'ordre moral...

Ce 4<sup>ème</sup> Plan implique aussi la **mobilisation de la recherche publique, de l'innovation et de l'expérimentation** et l'amélioration des connaissances statistiques.

Il s'agit de créer les conditions d'une optimisation des services et d'une meilleure adaptation à l'évo-

lutions des formes de violence à l'œuvre dans notre société.

La Mission interministérielle de protection des femmes victimes de violences (MIPROF), lancée en 2013, mobilisera l'ensemble des services publics et des professionnels en contact avec les femmes victimes de violences à travers des plans de formation de grande envergure. Un **programme de formation initiale et continue spécifique** sera engagé auprès de l'ensemble des professionnels : médecins, personnels médicaux et paramédicaux, travailleurs sociaux, magistrats et avocats, personnels enseignants et d'éducation, animateurs sportifs, culturels et de loisirs, agents de l'état civil, de la Police nationale, de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou des services pénitentiaires.

**Un Observatoire des violences** sera mis en place pour faire connaître les expérimentations innovantes réussies sur tout le territoire et partages d'expériences.

Pour la première fois, les violences faites aux femmes seront considérées comme **une priorité de santé publique**. Un protocole national adressé aux Agences Régionales de Santé (ARS) permettra de renforcer les liens entre les services de santé, de police et de justice.

Seront également désignés des référents locaux, chargés d'améliorer la coordination des différentes entités intervenant auprès des victimes et le rythme de leurs rencontres.

### **L'avis du Planning Familial**

Le Planning Familial aurait pu se féliciter si un réel volet « prévention » avait été développé dans ce 4<sup>ème</sup> plan, mais, comme pour le 3<sup>ème</sup>, rien n'apparaît sur les principes d'une prévention efficace des violences.

*(suite en page 4)*

## L'avis du Planning Familial (suite)

Aborder la lutte contre les violences uniquement du point de vue de l'impact sur les personnes victimes, c'est omettre ce qui les fonde. Replacer les violences dans un contexte relationnel incite à confronter de manière dialectique le vécu des victimes et celui des auteurs, passer de l'accompagne-

ment des personnes à la prévention des violences.

Pour Le Planning Familial, cette dimension du « sujet » est essentielle à traiter car la violence interdite à la victime d'être sujet, la victimisation la maintenant dans un entre-deux délicat (victime-objet ou victime sujet).

Trop habituées (hélas!) aux annonces qui ne trouvent pas d'applications locales, les associations départementales et fédérations régionales auront pour mission de veiller à la mise en application de ce texte et d'alerter le Mouvement en cas de manquement. ■

## Agir autrement, une expérience partenariale du Planning Familial 11

La grille d'analyse du genre permet de voir et de comprendre que la construction du masculin et du féminin s'effectuent en lien, que les violences ne sont pas le fait d'individus malades mais un fait social résultant des rapports sociaux et des assignations de genre.

Vouloir déconstruire ces rapports de domination ne signifie pas attaquer les personnes, elles-mêmes prises dans ces rapports. Il faut se garder d'enfermer les femmes dans un rôle de victimes mais aussi de stigmatiser les hommes comme agresseurs.

Il est donc difficile d'envisager de travailler à déconstruire, dans les assignations au féminin, le principe selon lequel les femmes sont plus exposées au risque d'être un jour des victimes de violences, sans travailler en parallèle sur ce qui, dans les assignations au masculin, expose les hommes à devenir auteurs de violences. Par conséquent, cette action vise à un mieux-être individuel mais aussi à construire une égalité sociale effective.

Au fil des années d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, ce sont les femmes victimes de violences qui ont amené Le Planning Familial à envisager le travail avec leurs agresseurs. Ces femmes rencontrées dans les groupes de paroles nous apprenaient que ces hommes auteurs de violence ne se résumaient pas à leurs agressions. Qu'ils étaient aussi « aimables »,

puisqu'elles les aimaient ou les avaient aimés, qu'ils pouvaient être sympathiques, généreux, doux, intelligents, amusants avec leur entourage.

Bref, elles nous ont rappelé les fondements de l'humanisme : personne ne doit être réduit à ses actes. Chaque personne n'est pas que la somme de ses actes; tout être humain est en mouvement et en capacité de changer.

Dans l'Aude, depuis 5 ans déjà, Le Planning Familial agit dans le cadre d'un programme réfléchi et mis en place par un groupe de travail composé notamment du CIDFF, d'un centre maternel et d'accueil, d'un CHRS gestionnaire du 115, d'une association départementale d'aide aux femmes et aux familles, de la Protection judiciaire de la jeunesse et d'une avocate représentant le barreau de Carcassonne.

Un groupe ouvert (à entrée et sortie permanentes) a été mis en place. Les personnes accueillies sont orientées par la justice (sur injonction dans la majorité des cas) ou volontaires, la majorité desdits volontaires venant sur les conseils de leur conjointe, de leur(s) enfant(s) ou proches. Un entretien individuel précède 10 séances de groupe de parole; un autre le clôture.

La première séance est toujours douloureuse. Timidité, peur et méfiance sont les attitudes les plus observées par les écoutantes. Peu sont capables d'échanger immédiatement dans ce groupe de parole.

Ils y parviennent progressivement, au fur et à mesure des séances où sont abordées des questions telles que « Comment exprimer des émotions qui sont plutôt de l'apanage de l'autre sexe ? », « Comment correspondre à l'icône de l'homme parfait ». Des séances où l'on réfléchit sur les représentations sociales du masculin et du féminin qui enferment dans un comportement spécifique à son sexe, où l'on fait le lien entre ces représentations sociales et les inégalités qu'elles produisent dans la vie de tous les jours. Une atmosphère plus sereine s'installe alors, qui permet à chacun de s'exprimer et prendre conscience des bénéfices d'être écouté et entendu, puis d'écouter à son tour et d'entendre « *Je pensais être différent de ces gens, nos histoires se ressemblent, on est tous dans la même galère.* »

Le climat d'authenticité favorise l'émergence d'émotions sur lesquelles la mise en mots devient possible. Certains participants ont ainsi pu expérimenter dans leur couple une nouvelle manière de communiquer : « *Ca marche bien de demander à l'autre ce qu'elle veut dire plutôt que de s'enflammer directement.* »

Pour Le Planning Familial 11, les retours positifs sont multiples : « *j'ai changé* », « *j'écoute les autres mais je ne m'écoute pas* », « *c'est quand je me suis rendu compte que je voyais la peur dans les yeux de l'autre que je suis arrivé à m'arrêter* ». Il est essentiel de continuer à mener ce travail de sensibilisation et de mise en réflexion dans la durée car il porte ses fruits. ■